

Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi 16 juin 2021 à 19 h, par visioconférence

Présents :	Isabel Béland	Commissaire-parent
	Stephen Burke	Président
	Heather Clibbon	Commissaire
	Debbie Cornforth	Commissaire-parent
	David Eden	Commissaire
	Christian Falle	Commissaire-parent
	Debbie Ford-Caron	Commissaire
	Jason Kilganan	Commissaire-parent
	Cameron Lavallee	Commissaire
	Ian O’Gallagher	Commissaire
	Esther Paradis	Commissaire
	France Pedneault	Commissaire
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Jean Robert	Vice-président
	Jo Rosenhek	Commissaire
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire

Absents : Chantal Guay Commissaire

Également

Présents :	Guyline Allard	Directrice du Service des ressources financières
	Stéphane Lagacé	Directeur des Services éducatifs
	Yves Lambert	Président du SECQ
	Nancy L’Heureux	Directrice du Service des ressources humaines, Directrice générale adjointe
	Melanie Simard	Secrétaire de séance

21-06.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 01.

21-06.02 Adoption de l’ordre du jour

Il est PROPOSÉ par F. Pedneault, APPUYÉ par D. Cornforth et RÉSOLU à l’unanimité d’adopter l’ordre du jour, en y ajoutant l’item suivant :

Item 10. n) Motion de soutien aux équipes des écoles secondaires concernant les bals de fin d’année

21-06.03 Période de questions réservée au public

Il n’y a eu aucune question.

21-06.04 Période de questions réservée aux élèves

Aucun élève n'était présent.

21-06.05 Correspondance des élèves

Le Conseil n'a reçu aucune correspondance de la part d'élèves.

21-06.06 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2021

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le mercredi 12 mai 2021 tel qu'il a été distribué.

Le commissaire-parent J. Kilganan s'est abstenu de voter.

21-06.07 Affaires découlant des séances précédentes

Il n'y a aucune affaire découlant des séances précédentes.

21-06.08 Rapport du président

Le président a fait parvenir aux commissaires, avant la tenue de la séance, un rapport portant sur les points suivants :

- Réunion du comité exécutif de l'ACSAQ du 19 mai
- Réunion du Conseil d'administration de l'ACSAQ du 28 mai
- Lettre à la classe de 2021 du 30 mai
- Réunion de l'ordre du jour du 4 juin
- Réunion sur TEAMS avec Sylvain Gaudreault, député du Saguenay, du 7 juin
- Réunion spéciale du CCRT du 9 juin
- Réunion du comité de vérification de la CSCQ du 16 juin

J. Rosenhek
est arrivée à
19h09.

21-06.09 Rapport du directeur général

Le directeur général s'est adressé en bonne et due forme aux membres du Conseil et leur a parlé des points suivants :

- a) Bilan actualisé des Services éducatifs
- b) Cours d'été
- c) Bilan mensuel à propos de la COVID-19
- d) Le point sur les négociations

21-06.09 Rapport du directeur général (suite)

- e) Comités des relations de travail
 - i) Employés-cadres – directeurs, coordinateurs et gestionnaires
 - ii) Directions d'école ou de centre
 - iii) Enseignants
 - iv) Professionnels
 - v) Personnel de soutien

21-06.10 Affaires nouvelles

a) Modification à la structure de l'organigramme (adoption)

ATTENDU QUE, le 12 mai 2021, conformément à une recommandation du Comité exécutif, le Conseil des commissaires a accepté en principe, à des fins de consultation, un projet d'organigramme modifié.

ATTENDU QUE le document a été envoyé à la *Central Quebec Administrators Association (CQAA)* et à la section locale de Central Québec de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) pour consultation ;

ATTENDU QUE les commentaires reçus par les deux groupes ont été présentés au conseil le 16 juin 2021 ;

Il est PROPOSÉ par C. Lavallee, APPUYÉ par J.-A. Toulouse et RÉSOLU à l'unanimité, QUE l'organigramme révisé de la Commission scolaire Central Québec soit accepté tel que présenté à l'annexe 1 du procès-verbal.

b) Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires 2021-2022 (adoption)

ATTENDU QUE l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique indique que le Conseil des commissaires doit adopter un règlement concernant le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires ;

ATTENDU QUE l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique stipule qu'un avis public doit être donné avant l'adoption d'un règlement ;

Il est PROPOSÉ par D. Cornforth, APPUYÉ par F. Pedneault et RÉSOLU ; QUE conformément à l'article 162 de la Loi sur l'éducation, les réunions ordinaires du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2021-2022 soient tenues à 19h au bureau de la commission scolaire ou par des moyens virtuels aux dates suivantes :

- mercredi 8 septembre 2021
- mercredi 20 octobre 2021

21-06.10

Affaires nouvelles (suite)

b) Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires 2021-2022 (adoption) (suite)

- mercredi 10 novembre 2021
- mercredi 15 décembre 2021
- mercredi 19 janvier 2022
- mercredi 16 février 2022
- mercredi 23 mars 2022
- mercredi 20 avril 2022
- mercredi 18 mai 2022
- mercredi 15 juin 2022

La commissaire E. Paradis a voté en défaveur.

c) Délégation des pouvoirs durant les mois d'été

ATTENDU QU'il pourrait être nécessaire de prendre des décisions et de signer des documents durant les mois d'été, alors qu'aucune réunion du Conseil des commissaires n'est prévue ;

Il est PROPOSÉ par J. Kilganan, APPUYÉ par E. Paradis et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE le directeur général ou le directeur général adjoint à temps partiel, en collaboration avec le président ou le vice-président, soit autorisé à prendre toutes les décisions nécessaires durant les mois d'été (du 17 juin 2021 au 7 septembre 2021) ; et

QUE le directeur général ou le directeur général adjoint à temps partiel et le président ou le vice-président soient autorisés à signer tous les documents relatifs aux contrats à conclure durant les mois d'été, dans les limites du budget adopté ; et

QUE le directeur général fasse rapport au Conseil des commissaires à la séance ordinaire du 8 septembre 2021.

d) Embauche d'un entrepreneur général : École Maclean Memorial, agrandissement du bâtiment

Ce point a été reporté à la prochaine réunion.

Affaires nouvelles (suite)

- e) Embauche d'un entrepreneur général : École primaire Holland, restauration de l'entrée arrière

Ce projet a été reporté à l'année prochaine.

- f) Contrat de services de conciergerie : École Maclean Memorial

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour les services de conciergerie de l'École MacLean Memorial pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024 a été publié le 6 mai 2021, les documents d'appel d'offres devant être soumis au plus tard le 9 juin 2021 ;

ATTENDU QU'une seule offre soumise contenait les documents requis et répondait aux critères établis dans l'analyse qualitative, l'enveloppe contenant l'offre a donc été ouverte ;

ATTENDU QU'il est recommandé d'accepter l'offre puisqu'elle répond aux exigences et aux spécifications ;

Il est PROPOSÉ par J. Rosenhek, APPUYÉ par H. Clibbon et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE la Commission scolaire Central Québec octroie le contrat de services de conciergerie pour l'École MacLean Memorial (159, 5e Avenue, Chibougamau, QC G8P 2E6) pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024 à Maintenance Eureka Ltée (754, rue Notre-Dame Est, bureau 203, Thetford Mines, QC G6G 2S7) d'une somme de 229 655,43 \$ (*taxes en sus*) ; et

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat au nom de la Commission scolaire.

- g) Contrat de services de conciergerie : Académie de Trois-Rivières et École secondaire de Shawinigan

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour des services de conciergerie pour l'Académie de Trois-Rivières et l'École secondaire de Shawinigan pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024 a été publié le 6 mai 2021 et que les documents d'appel d'offres devaient être soumis au plus tard le 9 juin 2021 ;

g) Contrat de services de conciergerie : Académie de Trois-Rivières et École secondaire de Shawinigan (suite)

ATTENDU QU'un comité de sélection s'est réuni le 15 juin 2021 pour évaluer les offres et recommander que l'offre la plus basse soit acceptée, car elle répondait aux exigences et aux spécifications ;

IL EST PROPOSÉ par C. Falle, APPUYÉ par F. Pedneault et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE la Commission scolaire Central Québec octroie le contrat de services de conciergerie pour l'Académie de Trois-Rivières (1875, rue Nicolas-Perrot, TroisRivières, QC G9A 1C5) et l'École secondaire de Shawinigan (1125, avenue des Cèdres, Shawinigan, QC G9N 1P7) pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024 à Maintenance Eureka Ltée (754, rue Notre-Dame Est, bureau 203, Thetford Mines, QC G6G 2S7) d'une somme de 426 699,76 \$ (*taxes en sus*) ; et

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat au nom de la Commission scolaire.

h) Contrat de services de conciergerie : école primaire de l'Everest, école primaire de Portneuf, école Saint-Vincent, école primaire de Valcartier, école Dollard-des-Ormeaux, école secondaire Saint-Patrick, Centre de formation Eastern Québec et école secondaire A.S. Johnson Memorial

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été publié le 6 mai 2021 en vue de l'obtention de services d'entretien ménager pour les écoles primaires de l'Everest et de Portneuf, l'école Saint-Vincent, l'école primaire de Valcartier, l'école Dollard-des-Ormeaux, l'école secondaire Saint-Patrick, le centre de formation Eastern Québec et l'école secondaire A.S. Johnson Memorial pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024 a été publié le 6 mai 2021 et que les documents de soumission devaient être soumis au plus tard le 9 juin 2021 ;

ATTENDU QU'un comité de sélection s'est réuni le 15 juin 2021 pour évaluer les soumissions et recommander que le moins-disant soit accepté, car il répondait aux exigences et aux spécifications ;

- h) Contrat de services de conciergerie : école primaire de l'Everest, école primaire de Portneuf, école Saint-Vincent, école primaire de Valcartier, école Dollard-des-Ormeaux, école secondaire Saint-Patrick, Centre de formation Eastern Québec et école secondaire A.S. Johnson Memorial (suite)

IL EST PROPOSÉ par I. O'Gallagher, APPUYÉ par J.-A. Toulouse et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE la Commission scolaire Central Québec octroie le contrat de services de conciergerie pour l'école primaire de l'Everest (2280, rue Laverdière, Québec, QC G1P 2T3), l'école primaire de Portneuf (35, rue Richard, Cap-Santé, QC G0A 1L0), l'école Saint-Vincent (995, rue Wolfe, Québec, QC G1V 3J9), l'école primaire de Valcartier (2224, boulevard Valcartier, St-Gabriel-de-Valcartier, QC G0A 4S0), l'école Dollard-des-Ormeaux (18, rue Ladas, Shannon, QC G3S 0B8), l'école secondaire Saint-Patrick (75, rue Maisonneuve, Québec, QC G1R 2C4), le Centre de formation Eastern Québec (3005, rue William Stuart, Québec, QC G1W 1V4) et l'école secondaire A.S. Johnson Memorial (919, rue Mooney Ouest, Thetford Mines, QC G6G 6H3) pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024 à Derko Ltée (3020, rue Einstein, Québec, QC G1X 4B3) d'une somme de 2 185 040,00 \$ (*taxes en sus*) ; et

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat au nom de la Commission scolaire.

- i) Sélection d'entrepreneurs : Programme d'entretien préventif 2021-2024

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec avait réservé une partie de son budget pour le programme d'entretien préventif ;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour des entrepreneurs généraux a été placé sur le SEAO (Système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec) le 3 mai 2021 et que les enveloppes ont été ouvertes le 10 juin 2021 ;

ATTENDU QUE le coordonnateur des bâtiments et de l'équipement a recommandé d'accepter les moins-disants, car ils répondent aux exigences et aux spécifications du projet ;

i) Sélection d'entrepreneurs : Programme d'entretien préventif 2021-2024 (suite)

IL EST PROPOSÉ par J. Kilganan, APPUYÉ par D. Cornforth et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec accepte les plus basses soumissions (*taxes incluses*) qui répondraient aux spécifications du programme d'entretien préventif pour la région de Schefferville à Av-Tech (3386, boul. St-François, Jonquière, QC G7X 2W9), d'une somme de 74 245,11 \$, pour la région du Saguenay à Pro Combustion inc. (1301, rue Manic, Chicoutimi, QC G7K 1G7), d'une somme de 6 246,14 \$, pour la région de la Mauricie à Multi-Énergie Best inc. (7975, boul. des Forges, Trois-Rivières, QC G8Y 1Z5), d'une somme de 30 104,00 \$ et pour les régions de Québec et Thetford Mines à Av-Tech (2300, rue Léon-Hamel, bureau n° 101, Québec, QC G1N 4L2), d'une somme de 75 921,00 \$; et

QUE le directeur général soit autorisé à signer les contrats au nom de la Commission scolaire.

j) Sélection de professionnels : Agrandissement de l'école primaire régionale Riverside

ATTENDU QUE le MEQ a approuvé l'agrandissement du bâtiment de l'école primaire régionale Riverside à l'été 2020;

ATTENDU QUE des plans et devis ont été préparés et qu'un appel d'offres public pour des professionnels a été publié sur SEAO le 20 avril 2021, et qu'un comité de sélection s'est réuni le 4 juin 2021 pour ouvrir et évaluer les enveloppes;

ATTENDU QUE le comité de sélection a recommandé que les professionnels suivants soient acceptés, car ils répondaient aux exigences et aux spécifications du projet;

j) Sélection de professionnels : Agrandissement de l'école primaire régionale Riverside (suite)

Il a été PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par F. Pedneault et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec accepte les professionnels suivants qui ont répondu aux exigences et aux spécifications du projet d'agrandissement de l'école primaire régionale Riverside (1750, rue Joule, Jonquière, QC G7S 3B3) tel que soumis par la firme d'architectes Ardoise + BGLA (50, côte Dinan, Québec, QC G1K 8N6), et la firme d'ingénieurs EXP (5400, boul. des Galeries, bureau 205, Québec, QC G2K 2B4) ; et

QUE le directeur général soit autorisé à signer les contrats au nom de la Commission scolaire.

k) Contrats de transport – durée d'un an

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par C. Lavallee et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE la Commission scolaire Central Québec accepte les contrats de transport suivants, d'une durée d'un an, pour l'année scolaire 2021-2022 ;

Transporteur	Capacité	Territoire	2021-2022 (\$) Taxes non comprises
Transport Marc Juneau	30 passagers (autobus n° 530)	Ste-Catherine J-Cartier	52 360,46
Autobus Tremblay & Paradis	30 passagers (autobus n° 141)	Ste-Catherine & St-Augustin	56 806,08
Autobus Charles A. Morton	1 autobus & 1 minibus	Chibougamau	51 639,79
Société de Transport du Saguenay	Autobus à 5 rangs (autobus n° 614)	Alouette	48 012,14
Transport Marquis Inc.	Autobus à 12 rangs (autobus n° 750)	St-Malachie, St-Anselme	79 888,03

et

QUE le directeur général soit autorisé à signer les contrats au nom de la Commission scolaire.

1) Fiche de déclaration du dirigeant d'un organisme 2020-2021

ATTENDU QUE les renseignements contenus dans les formulaires d'autorisation soumis par la Commission scolaire Central Québec au Secrétariat du Conseil du trésor et les renseignements publiés sur le système électronique d'appel d'offres en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C – 65. 1) ou les règlements, politiques et directives pris en application de cette loi relèvent de la Commission scolaire Central Québec ;

ATTENDU QUE la déclaration de la Commission scolaire Central Québec atteste de la fiabilité des données, informations et explications qui y sont contenues ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec a confirmé qu'il n'y a pas eu de contrats supérieurs au seuil d'appel d'offres public de 105 700 \$ qui ont été octroyés sans passer par le processus d'appel d'offres public directement ou par l'intermédiaire d'un groupe d'achat ;

ATTENDU QUE durant cette période, la Commission scolaire Central Québec a maintenu des informations et des mesures de conformité fiables avec les systèmes de conformité en matière de gestion des contrats, la Loi sur les contrats des organismes publics ainsi que les règlements, politiques et directives pris en application de cette loi ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec déclare que toutes les informations requises ont été transmises au Secrétariat du Conseil du trésor, conformément à la directive sur l'imputabilité en matière de gestion contractuelle des organismes publics et que celles-ci et les informations publiées sur le système électronique d'appel d'offres pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 sont fiables ;

Il est PROPOSÉ par J.-A. Toulouse, APPUYÉ par I. O'Gallagher et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec approuve la déclaration du dirigeant d'organisme ; et

QUE le président soit autorisé à signer la déclaration et à la soumettre au Conseil du trésor au nom de la Commission scolaire.

m) Révision de la politique de transport de la CSCQ (adoption)

ATTENDU QUE la politique révisée de transport de la Commission scolaire Central Québec a été déposée pour consultation à la séance ordinaire du 21 avril 2021 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif de transport a recommandé des modifications à certaines sections ;

ATTENDU QUE la consultation appropriée a eu lieu et que tous ont accepté les changements recommandés ;

IL EST PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par C. Falle et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE les sections révisées de la politique de transport soient adoptées telles qu'elles figurent à l'annexe 2 du procès-verbal.

n) Motion de soutien aux équipes des écoles secondaires concernant les bals de fin d'année

ATTENDU QU'une urgence sanitaire a été déclarée le 13 mars 2020 par le gouvernement du Québec en raison de la pandémie de la COVID-19 ;

ATTENDU QUE toutes les écoles ainsi que le personnel et l'administration de notre centre ont dû, du jour au lendemain, concevoir et mettre en place des moyens alternatifs pour enseigner à nos élèves à distance ;

ATTENDU QUE le personnel enseignant, professionnel et de soutien s'est adapté rapidement à cette nouvelle réalité afin que nos élèves puissent continuer à réussir malgré cette urgence sanitaire sans précédent ;

ATTENDU QUE le personnel enseignant, professionnel et de soutien a dû s'adapter au cours des 15 derniers mois à des circonstances en constante évolution, fluides, complexes, imprévisibles et stressantes ;

ATTENDU QUE tout au long de cette période difficile, le personnel enseignant, professionnel et de soutien a été en mesure de fournir des services de qualité à nos élèves, faisant preuve d'un dévouement et d'un engagement véritables, indépendamment de leur propre santé physique et mentale ;

n) Motion de soutien aux équipes des écoles secondaires concernant les bals de fin d'année (suite)

ATTENDU QUE les 15 derniers mois ont mis à rude épreuve le personnel enseignant, professionnel et de soutien, ainsi que les administrateurs de l'école, mais que malgré cela, la majorité d'entre eux ont travaillé sans relâche pour la réussite de nos élèves jusqu'à la toute fin de l'année scolaire, qui se termine le 30 juin prochain ;

ATTENDU QUE, malheureusement, certains membres du personnel n'ont pas été en mesure de remplir leurs fonctions professionnelles en raison de problèmes de santé mentale causés par cette situation difficile ;

ATTENDU QUE, malgré la pandémie, nos écoles secondaires ont déjà organisé des cérémonies de remise des diplômes, dans le respect des directives de la Direction de Santé publique, pour célébrer la persévérance, la résilience, le dévouement et la réussite de tous les élèves de la CSCQ ;

ATTENDU QUE l'annonce récente du premier ministre Legault selon laquelle les écoles pourront organiser des bals de finissants après le 8 juillet a laissé nos employés totalement incrédules devant cette énorme entreprise qui leur est demandée, dans un délai aussi court et pendant leur temps de repos bien mérité et nécessaire ;

ATTENDU QUE ce court délai et les contraintes logistiques irréalistes ne permettraient pas la tenue de bals de finissants sécuritaires ;

ATTENDU QUE ces cérémonies alternatives de remise des diplômes pour célébrer la réussite des élèves ont déjà exigé des écoles des engagements financiers importants ;

ATTENDU QUE le risque d'une recrudescence des cas est toujours réel et qu'il pourrait entraîner l'annulation rapide de tout événement sans préavis, causant ainsi des pertes financières aux organisateurs ;

n) Motion de soutien aux équipes des écoles secondaires concernant les bals de fin d'année (suite)

ATTENDU QUE même si la décision du gouvernement de permettre la présence des parents aux cérémonies de remise des diplômes peut sembler une suggestion positive, lorsque les chiffres le permettent, ces modifications représentent des défis logistiques insurmontables à ce moment de l'année, alors que nous terminons l'année scolaire, que nous préparons le début de la prochaine, que nous organisons des séances d'évaluation, que nous consolidons les apprentissages de nos élèves, que nous faisons face à des interruptions de travail régulières en raison des négociations collectives et que nous organisons une campagne de vaccination ;

ATTENDU QUE la grande majorité de nos élèves n'ont pas encore reçu leur première dose et n'auront probablement pas de deuxième dose avant la fin de l'été ;

ATTENDU QUE l'urgence sanitaire est toujours en vigueur dans toute la province où le télétravail est toujours recommandé par les responsables de la santé et où des élèves subissent encore des tests de dépistage de la COVID-19 et sont invités à rester à la maison ;

ATTENDU QUE le dernier jour de travail du personnel enseignant pour l'année scolaire 2020-2021 est le 30 juin et que le personnel professionnel est occupé à travailler sur la transition de fin d'année vers la prochaine année scolaire, et que plusieurs contrats du personnel de soutien ne sont plus en vigueur du 1er juillet au début de la nouvelle année scolaire en août ;

ATTENDU QUE tous les employés ont besoin et méritent de se reposer après avoir vécu une crise aux proportions sans précédent, et ce, tant pour leur santé physique que mentale ;

ATTENDU QUE nos équipes scolaires doivent être prêtes à soutenir notre personnel et nos élèves à l'automne touchés par 15 mois de pandémie ;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec se consacre à la diplomation et à la qualification de ses élèves, mais qu'il a aussi l'obligation de protéger le bien-être de son plus grand atout – le personnel de la CSCQ ;

n) Motion de soutien aux équipes des écoles secondaires concernant les bals de fin d'année (suite)

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires souhaite confirmer qu'il ne demandera pas aux employés de la CSCQ d'organiser des bals de fin d'année pour toutes les raisons susmentionnées et dans l'esprit du respect qu'il porte à ses employés et pour reconnaître le travail extraordinaire qu'ils ont accompli au cours des 15 derniers mois ;

ATTENDU QUE le Syndicat de l'enseignement Central Québec a informé la commission scolaire qu'il « s'oppose fermement » à l'organisation de bals après le 8 juillet, comme l'a annoncé le premier ministre ;

ATTENDU QUE le Syndicat du personnel de soutien du Québec - UES 800 a communiqué avec la commission scolaire pour l'informer qu'il recommandera à ses membres de ne participer à aucune activité après le 30 juin ;

ATTENDU QUE le Syndicat des professionnels de la CSCQ – la FPPE-CSQ informera ses membres que « l'organisation ou la participation à une cérémonie de remise de diplômes ou à un bal de finissants après le 30 juin n'est pas recommandée » ;

Il est PROPOSÉ par S. Burke, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU ; QUE pour l'année scolaire 2020-2021, le succès, la résilience et la persévérance de nos élèves seront célébrés uniquement par des cérémonies et des activités de remise de diplômes qui auront lieu avant le 30 juin et qu'il n'y aura aucun bal de finissants organisé par le personnel de la Commission scolaire Central Québec ; et

QUE nous remercions et reconnaissons nos employés pour leur dévouement exceptionnel envers leurs élèves ; et

QUE nous remercions les parents pour leur collaboration et leur soutien continus ; et

21-06.10 Affaires nouvelles (suite)

- n) Motion de soutien aux équipes des écoles secondaires concernant les bals de fin d'année (suite)

QUE le président du Conseil des commissaires félicite les diplômés de la promotion 2021 pour leur travail acharné, leur force et leur persévérance à continuer d'apprendre même durant ces moments difficiles sans précédent qu'ils ont dû vivre pour arriver à la fin d'un des chapitres les plus importants de leur vie, par le biais d'une lettre qui sera envoyée au nom du Conseil des commissaires de la CSCQ.

Les commissaires C. Falle, I. Béland et E. Paradis se sont abstenus de voter.

21-06.11 Rapports des comités

- a) Comité exécutif

Aucune rencontre n'a eu lieu.

- b) Comité de parents

Une réunion a eu lieu le 14 juin 2021. C. Falle a précisé que le comité avait reçu une présentation de Benoît Sévigny, coordonnateur aux bâtiments et équipements, concernant les projets de construction dans les écoles. D. Cornforth a mentionné que le comité de parents de la CSCQ a décidé de retirer sa participation à l'Association des comités de parents anglophones. Il a été noté qu'Isabel Béland en était à son dernier Conseil des commissaires, après 18 ans de service dévoué au Conseil d'administration de Dollard-des-Ormeaux et une commissaire-parent élue depuis 2013, elle n'aura plus d'enfants fréquentant une école de la CSCQ. M. Burke l'a félicitée pour son taux élevé de présence aux réunions et a mentionné que sa passion se manifestait par la façon dont elle tenait non seulement ses propres enfants, mais tous les enfants à cœur.

- c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Une réunion a eu lieu le 1^{er} juin 2021. J. Kilganan a fait un rapport sur la réunion, mentionnant qu'ils étaient tous très reconnaissants de la présence de M. Stéphane Lagacé, directeur des services éducatifs, à cette réunion.

- d) Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a eu lieu.

21-06.11 Rapports des comités (suite)

e) Comité de vérification

Une réunion a eu lieu le 16 juin 2021. J. Robert mentionne que la réunion avait pour but de permettre aux auditeurs de présenter leur plan d'audit 2021-2022.

f) Comité d'évaluation du directeur général

Une réunion à huis clos a eu lieu avant la réunion ordinaire.

g) Comité d'éthique et de gouvernance

Aucune rencontre n'a eu lieu.

h) Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a eu lieu.

i) Comité d'allocation des ressources

Une réunion a eu lieu le 20 mai 2021. G. Allard indique que la réunion a surtout permis de faire le point sur les nouvelles mesures pour la prochaine rentrée scolaire.

21-06.12 Association des commissions scolaires anglophones du Québec

a) Rapport du conseil d'administration

Une réunion a eu lieu le 28 mai 2021. D. Ford-Caron a présenté aux commissaires un rapport sur les points suivants :

- Contestation judiciaire du projet de loi 40
- Nominations à la CELA (Commission de l'éducation en langue anglaise)
- Élections des commissions scolaires
- Congrès de la CSBQ 2021
- Chercheur en subventions du patrimoine
- Lancement du nouveau site Web de l'ACSAQ
- Gel des frais d'adhésion à l'ACSAQ 2021-2022
- Accès à l'Internet haute vitesse
- Projet de loi 96
- Futur congrès du printemps

21-06.12 Association des commissions scolaires anglophones du Québec (suite)

b) Rapports des comités

Aucun rapport n'a été fait.

21-06.13 Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le mercredi 8 septembre 2021.

21-06.14 Période de questions

a) Public

Il n'y a eu aucune question du public.

b) Commissaires

Il n'y a eu aucune question des commissaires.

21-06.15 Session à huis clos

Il n'y a eu aucune session à huis clos.

21-06.16 Levée de la séance

Il a été PROPOSÉ par I. Béland de lever la séance à 21 h 11.

Stephen Pigeon
Directeur général

Stephen Burke
Président

Approuvé le 8 septembre 2021.